



Commune de VEZELS ROUSSY
20 DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 015-211502570-20230907-2023_015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
PREFECTURE DU CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC SUR CERE

Séance du 07 septembre 2023

Délibération : N° 2023-15

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 07 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 04 septembre 2023

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie, LESCURE Céline

Absent(s) :

Mr MAX Pablo

Secrétaire de séance :

LESCURE Céline

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE PUBLIC RELATIF AU RENFORCEMENT ET ASSAINISSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE 2023 – ROUTE DU PLAN D'EAU DU MAURS VC N°3

DELIBERATION

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Trois offres ont été déposées sur la plateforme marché public dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ouverte. Sur proposition du CIT (Cantal Ingénierie et Territoire), chargé de l'analyse des offres, le classement suivant a été établi d'après la valeur technique (40%), le prix des prestations (60%),

N°01 : EUROVIA : 193 926,50 €

N° 02 : COLAS : 229 903 €

N°03 : EATP : 234 502 €

A l'issu du classement établi dans la grille d'appréciation des offres, l'entreprise EUROVIA pour un montant de

193 926,50 € HT, présente la réponse économiquement la plus avantageuse aux besoins recensés.

Mr le maire rappelle que ce marché se fera sur 2 ans en plusieurs tranches.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE :

Décide de choisir la société EUROVIA pour un montant de 193 926,50 € HT, soit 232 711,80 € TTC.

Décide d'autoriser Mr le Maire à signer le marché public avec la société EUROVIA

Dit que les crédits budgétaires sont prévus au budget.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 07 septembre 2023

Reçu en Préfecture

le 08 septembre 2023

Publié ou notifié

le 08 septembre 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 septembre 2023

Le Maire

Jean Luc TOURLAN


